REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

PLATEFORME NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (PFNRRC)

MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE (MSPC)

AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ANPC)

Bulletin trimestriel N° 11 : Octobre-Novembre-Décembre 2020, informations-prévention-alerte aux catastrophes

Me protéger et protéger les autres contre la COVID-19, j'adopte les mesures idoines préconisées par le Gouvernement

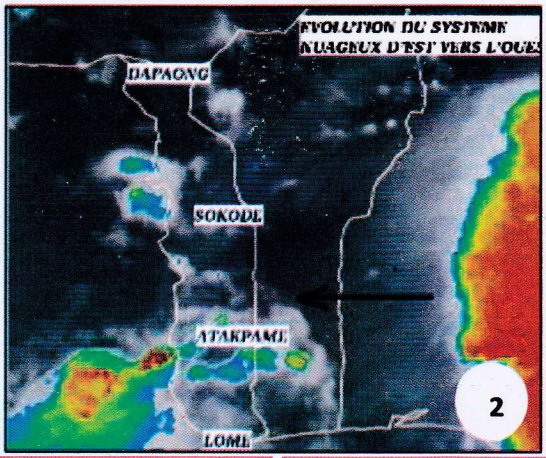

Images 1 : Gestes barrières à la COVID-19 ; 2 : Alerte météo ; 3 : Crue de l'Oti à Borgou (02/09/2020) ; 4 : Invasion des cultures de maïs par la chenille légionnaire d'automne ; 5 : Erosion côtière à Doèvi (Baguida plage, banlieue de Lomé)

CONTACTS ET NUMEROS UTILES EN CAS D'URGENCES OU DE CATASTROPHES
Pour toute information sur la COVID-19 appeler le 111 et visiter le https://covid19.gouv.tg

Direction Générale ANPC : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; Salle de veille de l'ANPC : 92 08 92 53 ; Sapeurs-pompiers : 118, 22 21 67 06 ; Police Nationale : 1244, 1252, 117, 170 ; Gendarmerie : 172 ; Croix-Rouge Togolaise : 22 21 21 10 ; ANASAP : 8024 ; CEET : 8228 ; Renseignements généraux : 115 ; Autorités administratives et locales

Le troisième trimestre de 2020 a été marqué par des pluies diluviennes au nord, des inondations, des éboulements de terrain et la crise sanitaire due à la **COVID-19**. Le Gouvernement, avec l'appui des partenaires, à travers l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) est allé au secours des communautés affectées. Dans le souci de minimiser l'impact des catastrophes et menaces sur les populations, de nombreuses actions ont été réalisées, certaines en cours et d'autres en projection. **Cet onzième numéro d'informations, de prévention et d'alerte** couvrant la période d'Octobre-Novembre-Décembre 2020, résulte de l'analyse croisée des données sectorielles et multi sectorielles. Il s'agit notamment des données météorologiques, hydrologiques, océanographiques, agricoles, environnementales, démographiques, sanitaires, protection civile, cadre de vie, etc. **L'ANPC** invite les acteurs des plateformes nationale et locales en particulier et en général les populations à faire siennes et à assurer une large diffusion des bonnes pratiques qui découlent du présent bulletin.

I. SITUATION SANITAIRE DU PAYS

Le Coronavirus est réel et très contagieux. Déclarez immédiatement tout cas suspect aux services sanitaires et aux autorités administratives locales. Sensibilisez votre entourage sur les gestes barrières contre la COVID-19.

II. SITUATION PLUVIOMETRIQUE NATIONALE

Les prévisions des cumuls pluviométriques du trimestre passé se sont réalisées à près de 100 % avec des pluies qui ont excédé la normale (1981-2010) dans la partie septentrionale.

Au nord du 8ème parallèle (au nord de Blitta), la situation pluviométrique sera de normale à tendance excédentaire jusqu'à fin octobre. Le mois de décembre sera marqué par une absence de pluie et, durant ce temps, les alizés du nord-est (Harmattan), vents secs, balayeront presque tout le pays. Ces vents seront forts dans la partie septentrionale et seront accompagnés de poussière entrainant la réduction de la visibilité. Cependant, le mois de novembre sera marqué par la fin des pluies et le début de Harmattan. Au sud du 8ème parallèle une situation pluviométrique déficitaire à tendance normale est attendue jusqu'à mi-novembre.

Les dates de fin de saison de pluie tardives à normales sont attendues dans la zone bimodale, alors qu'au nord du 8ème parallèle, la saison des pluies finira vers la fin du mois d'octobre ce qui permettra aux cultures qui nécessitent assez d'eau de boucler aisément leur cycle. Par contre les premières récoltes seront dérangées.

III. SITUATION HYDROLOGIQUE NATIONALE

Les prévisions d'écoulement du trimestre passé supérieur à la normale pour les bassins de l'Oti et du Mono et déficitaire à la normale dans le bassin du lac Togo sont globalement observées. Pour les trois prochains mois (Octobre-Novembre-Décembre) il est attendu sur l'ensemble des bassins de l'Oti, du Mono et du Lac-Togo, des écoulements excédentaires à la normale (1981 à 2010).

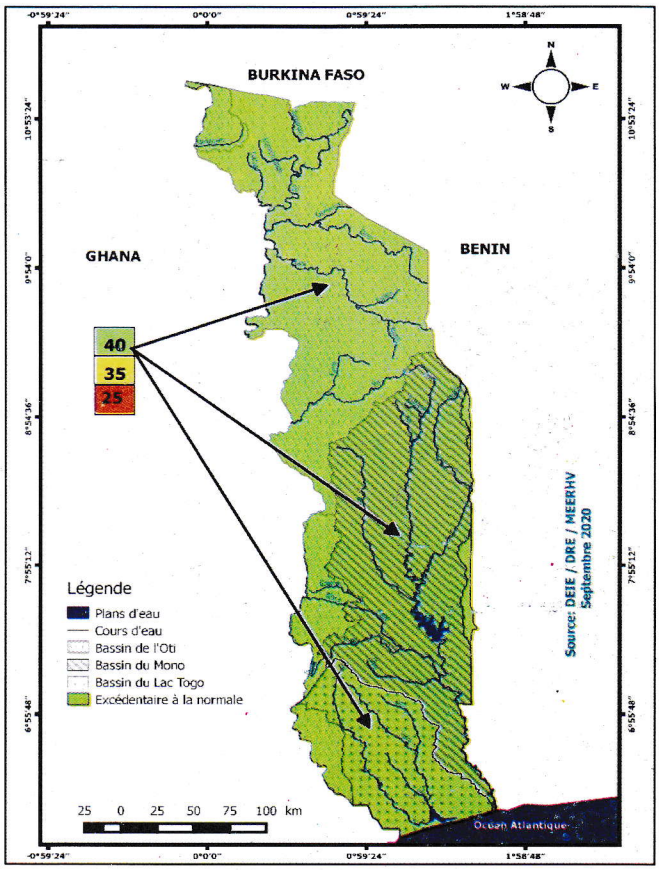

Prévision des écoulements de la période Octobre-Novembre-Décembre 2020 par rapport à la normale 1981-2010 au Togo

IV. BARRAGE HYDRO-ELECTRIQUE DE NANGBETO (CEB)

Le barrage de la CEB/Nangbéto sur le Mono assure la régulation partielle du fleuve avec un bassin d'accumulation de 1715 Millions de m³. Le niveau nominal de remplissage est de 144,00 m.s.m. La saison des pluies de 2020 est une saison non abondante en eau pour le barrage. Jusqu'au mi-septembre le barrage est encore loin de la moitié de son volume. Ceci confirme que le risque d'inondation par des gros lâchers d'eau du barrage est très faible ; sauf autres anomalies climatiques.

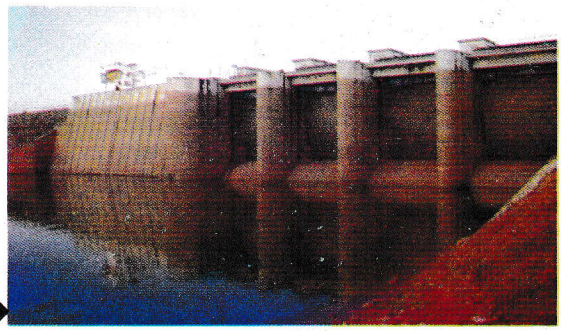

V. SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (SAN)

Le Cadre Harmonisé (CH) est un outil fédérateur qui permet de faire une analyse pertinente, consensuelle, rigoureuse et transparente de la situation alimentaire et nutritionnelle courante et projetée.
En prévision à l'impact de la COVID-19, le CH réalisé en juillet 2020 a couvert 37 sur 39 préfectures du pays (Golfe et d'Agoè-Nyivé fortement urbanisées ne sont pas prises en compte) en se basant sur les données (indicateurs de SAN) récentes collectées.

Les effets induits de la COVID-19 mettent sous pression les moyens d'existences des populations vulnérables et limitent l'accès à l'alimentation adéquate de 1 291 059 soit 22% de la population analysée.
Quant aux personnes nécessitant une assistance immédiate, elles sont estimées à 281 501 soit 5% de la population analysée. L'actualisation de ces données est prévue courant octobre 2020.

VI. GESTION DES INONDATIONS ET AUTRES ALEAS

De façon générale, sur l'ensemble du territoire national, malgré les dispositions prises par le gouvernement et les autorités locales, la pratique de l'occupation anarchique de l'espace persiste y compris les zones déclarées inconstructibles. Il s'agit des plaines alluviales, des emprises de bassins de rétention aménagés ou non, des exutoires naturels de ruissellement, des abords de barrages hydroagricoles, des bas-fonds, des berges et lits des cours et plans d'eau, des flancs et pieds de montagnes, des carrières, des forêts, etc.

Au cours de la période Octobre-Novembre-Décembre, il est à mentionner que les aléas inondation, érosion côtière, vents violents, glissements de terrain, chutes de blocs de montagnes, foudre, feux de végétation, incendies, pollution sont les risques de catastrophes pouvant impacter les populations exposées. L'agence nationale de la protection civile travaille de concert avec les acteurs des plateformes nationale et locales de réduction des risques de catastrophes pour minimiser l'impact de ces aléas.

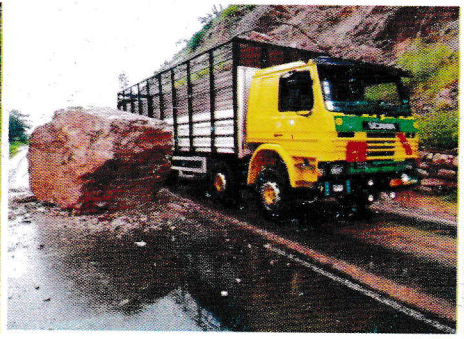

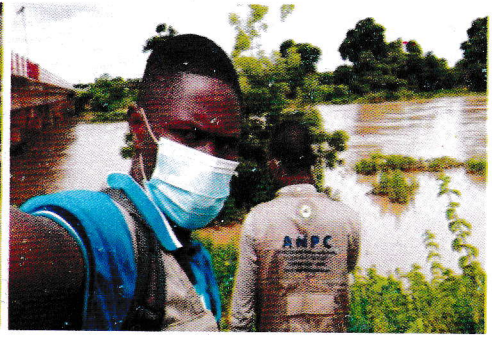

VII. SYSTEME D'ALERTE COMMUNAUTAIRE

Les systèmes d'alerte précoce communautaire constitués de balises est d'une importance capitale pour la prévention et l'alerte aux inondations dans les bassins sur l'ensemble du territoire national. L'expérience a prouvé qu'il a permis de sauver des personnes et des biens. A ce titre, l'Agence nationale de la protection civile en collaboration avec la Croix-Rouge Togolaise, invite les points focaux, les volontaires, les acteurs des plateformes locales, élargies aux populations, à faire le suivi et à intégrer dans leur vécu quotidien en cette période de saison pluvieuse l'usage de cet outil communautaire de repère de niveaux d'eau dans les rivières, fleuves et tout autre plan d'eau.

Rouge	*Montée inquiétante d'eau, inondation*
Jaune	*Montée d'eau, Risque d'inondation*
Vert	*Niveau normal, Pas de risque d'inondation*

Balise communautaire

VIII. SITUATION METEO-MARINE SUR LA COTE TOGOLAISE

Les conditions météo-marines dans l'Atlantique tropical Est et dans le Golfe du Bénin seront marquées, durant les mois d'octobre à décembre, par un affaiblissement graduel des alizés humides et des paramètres océaniques (les courants marins, la houle...) dû à la décente du FIT.

Ce phénomène atmosphérique se traduira par une augmentation des valeurs de la température de surface de mer (27 à 28° C) et de la salinité.

Sur la côte togolaise, l'impact de la dérive littorale sera moins ressenti à cause de l'affaiblissement du contre-courant de Guinée. Les paramètres de l'état de la mer évolueront du modéré à faible :

- Direction du vent (Sud-Ouest, Sud-Sud-Ouest) avec une vitesse de 5 à 10 km/h ;
- Direction de houle (Sud-Est, Sud-Sud-Ouest) ; hauteur (1 à 1,6 m) ; période (11 à 14 s) ;
- Evolution de la marée diurne : haute marée (1 à 1,5 m) et basse marée (0,5 m) avec un marnage (0,5 à 1 m).

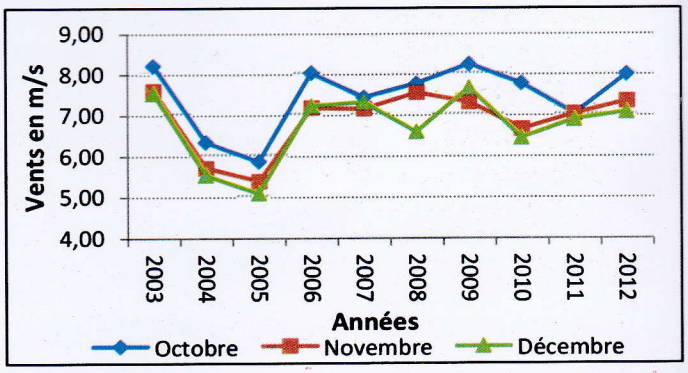

Evolution des vents sur les mois Octobre-Novembre-Décembre

Au vu de toutes ces informations hydrométéorologiques, il existe des risques d'inondations, de débordement des cours et plans d'eau, d'engorgement des nappes, de la survenue de Harmattan pour ce quatrième trimestre de l'année 2020 sur l'ensemble du territoire. Une telle situation pourrait accentuer l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19. Pour minimiser l'impact des catastrophes éventuelles, l'ANPC invite au respect des dispositions pratiques de prévention et d'alerte ci-dessous énumérées.

IX. DISPOSITIONS PRATIQUES DE PREVENTION ET D'ALERTE

1) Diffuser le présent bulletin à toutes les échelles communautaires et administratives ;
2) Respecter les consignes du Gouvernement en riposte à la COVID-19 ;
3) Surveiller la montée des eaux au niveau des balises communautaires, des échelles limnimétriques et informer immédiatement sur les situations inquiétantes les autorités locales, les communautés voisines et les structures de secours (ANPC, Sapeurs-pompiers, Croix-Rouge Togolaise, Forces de Sécurité et de Défense, etc.) ;
4) Eviter les pratiques culturales sur les berges et lits des cours et plans d'eau ;
5) Eviter l'installation des populations dans les zones à risque ;
6) Eviter l'encombrement des égouts et caniveaux de drainage des eaux de ruissellement ;
7) Eviter de jeter les ordures ménagères dans les égouts, caniveaux, bassins de rétention et cours d'eau ;
8) Libérer l'emprise des bassins de rétention naturelle ou aménagé et surveiller quotidiennement l'évolution du niveau d'eau ;
9) Eviter toute activité (lessive, nage, pêche, traversée, cérémonie et rituel, etc.) dans les zones à risques en période de débordement ou de crue et ou utiliser au cas échéant les gilets de sauvetage mis à la disposition des populations aux sites d'embarcation ;
10) Redoubler de vigilance à l'égard des personnes vulnérables : personnes âgées et en situation de handicap, femmes enceintes, enfants, écoliers, etc. ;
11) Libérer les emprises du trait de côte vulnérables à l'érosion côtière et aux submersions marines ;
12) Eviter les comportements suivants : fumer à proximité des dispositifs et installations inflammables, émettre toute forme d'étincelles en zone de forêt et de broussaille, confiner les bouteilles de gaz dans les habitations, émettre ou recevoir des appels téléphoniques à proximité d'une bouteille de gaz à la cuisine ou dans une station d'essence, stocker les produits inflammables dans les habitations ;
13) Eviter de prendre froid en se couvrant bien la nuit et le matin ; protéger les voies respiratoires à l'aide de cache-nez ; se vacciner contre la grippe, la méningite ; se faire immédiatement consulter en cas de symptômes comme céphalées violentes avec vomissement facile en jet ; protéger les repas ; laver soigneusement crudités, fruits et légumes avant la consommation et bien cuire les aliments y compris les viandes ;
14) Disposer d'extincteurs dans les habitations, les établissements recevant du public, les services, les véhicules, les ateliers, etc. ;

Structures impliquées dans l'élaboration du bulletin :

- Agence nationale de la protection civile (ANPC)
- Communauté électrique du Bénin (CEB)/Barrage de Nangbéto
- Direction des ressources forestières (DRF)/MEDDPN
- Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE)
- Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID)
- Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED)
- Direction générale de la météorologie nationale (DGMN)
- Direction des ressources en eau (DRE)
- Croix-Rouge Togolaise (CRT)
- Corps des sapeurs-pompiers (CSP)
- Département de géographie/UL
- Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP)/MSHP

Agence nationale de la protection civile (ANPC)
Direction de la prévention, de la coopération et des affaires humanitaires (DPCAH)
E-Mail : anpctogo@gmail.com/dpcahanpc@gmail.com
Site web : www.anpctogo.tg
48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; 05 BP 463 Lomé-Togo